



Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

Thérèse DOUILLET
Ingrid BOTTEX
Experts comptables
Commissaires aux Comptes

Cabinet fondé par :
Henri MAZENOD

SPL CREMATORIUM DE MONTMARTRE

43 rue Alfred Colombet
42000 SAINT-ETIENNE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

« Espace Berthelot » 25 rue Berthelot 42100 SAINT ETIENNE – Tél. 04 77 80 22 01 –

Site : www.mdca.fr

mail : mdca@mdca.fr

Accusé certifié exécutoire

SARL au capital de 300 000 euros inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON – RIOM RCS ST ETIENNE B 399 992 817

A l'assemblée générale de la société CREMATORIUM DE MONTMARTRE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPL SA CREMATORIUM DE MONTMARTRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes :

- Les principes comptables retenus par l'entité ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;
- Aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

« Espace Berthelot » 25 rue Berthelot 42100 SAINT ETIENNE – Tél. 04 77 80 22 01

Site : www.mdca.fr

mail : mdca@mdca.fr

042-200065804-20240207-20240020702-DE
Accusé certifié exécutoire

SARL au capital de 300 000 euros inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON – RIOM RCS ST ETIENNE B 399 992 817

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

« Espace Berthelot » 25 rue Berthelot 42100 SAINT ETIENNE – Tél. 04 77 80 22 01
Site : www.mdca.fr mail : mdca@mdca.fr

SARL au capital de 300 000 euros inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région AUVERGNE – RHONE ALPES
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON – RIOM RCS ST ETIENNE B 399 992 817

Réception par le préfet : 09/02/2024

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Etienne, le 1^{er} juin 2023

Le Commissaire aux Comptes, MD CONSEIL AUDIT,
représentée par Thérèse DOUILLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

« Espace Berthelot » 25 rue Berthelot 42100 SAINT ETIENNE – Tél. 04 77 80 22 01 –
Site : www.mdca.fr mail : mdca@mdca.fr

SARL au capital de 300 000 euros inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région AUVERGNE - RHONE ALPES
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON – RIOM RCS ST ETIENNE B 399 992 817

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	34 611	29 450	5 161	10 376
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	420 000		420 000	420 000
Constructions	6 623 445	1 609 071	5 014 374	5 411 750
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	77 025	30 064	46 961	51 745
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	262		262	262
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 155 344	1 668 586	5 486 758	5 894 134
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	355 078	25 519	329 559	313 085
Autres créances	42 570		42 570	20 976
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 620 619		1 620 619	1 242 732
Charges constatées d'avance (3)	6 025		6 025	5 139
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 024 292	25 519	1 998 773	1 581 933
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 179 635	1 694 104	7 485 531	7 476 067
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 920 000	2 920 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 699	3 124
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	165 294	59 360
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	255 793	111 509
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 349 786	3 093 993
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 823 950	4 190 971
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 693	116 493
Dettes fiscales et sociales	112 936	69 737
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 165	4 872
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 135 745	4 382 073
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 485 531	7 476 067
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 445 251	4 382 073
(1) Dont à moins d'un an (a)	690 494	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 590 991		1 590 991	1 349 849
Chiffre d'affaires net	1 590 991		1 590 991	1 349 849
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			11 636	23 957
Autres produits			92	2
Total produits d'exploitation (I)			1 602 719	1 373 808
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			667 480	587 698
Impôts, taxes et versements assimilés			47 977	46 692
Salaires et traitements			50 316	48 313
Charges sociales			20 604	19 753
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			410 561	412 397
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			22 659	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			423	4
Total charges d'exploitation (II)			1 220 021	1 114 856
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			382 699	258 952
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2 401	150
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			2 401	150
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			48 745	112 500
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			48 745	112 500
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-46 344	-112 350
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			336 355	146 602



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	31 399	30 418
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	31 399	30 418
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	35 393	34 337
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	35 393	34 337
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 994	-3 919
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	76 568	31 174
Total des produits (I+III+V+VII)	1 636 520	1 404 376
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 380 727	1 292 867
BENEFICE OU PERTE	255 793	111 509
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	6 519	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Annexes

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA CREMATORIUM DE MONTMARTRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 7 485 531 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 255 793 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.


Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'impair montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Accusé de réception  Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240026702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	34 611			34 611
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	34 611			34 611
- Terrains	420 000			420 000
- Constructions sur sol propre	5 080 081			5 080 081
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 543 364			1 543 364
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 703	2 500		31 203
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 136	686		45 822
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 117 285	3 186		7 120 470
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	262			262
Immobilisations financières	262			262
ACTIF IMMOBILISE	7 152 158	3 186		7 155 344



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 186		3 186
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 186		3 186
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	34 611	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	5 161	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	24 235	5 215		29 450
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	24 235	5 215		29 450
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	739 683	243 040		982 723
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	472 012	154 336		626 348
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 643	2 917		8 560
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 452	5 053		21 505
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 233 789	405 346		1 639 135
ACTIF IMMOBILISE	1 258 024	410 561		1 668 586



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 403 935 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	262		262
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	355 078	355 078	
Autres	42 570	42 570	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 025	6 025	
Total	403 935	403 673	262
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	15 633
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	2 551
Total	18 184



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 920 000,00 euros décomposé en 292 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 135 745 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 823 950	378 699	1 519 639	1 925 613
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 693	189 693		
Dettes fiscales et sociales	112 936	112 936		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 165	9 165		
Produits constatés d'avance				
Total	4 135 745	690 494	1 519 639	1 925 613
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	366 473			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	45 665
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	8 460
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	353
CLIENTS - RRR À ACCORDER	8 925
DIVERS - CHARGES À PAYER	170
Total	63 573

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	6 025		
Total	6 025		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 590 991		1 590 991
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 590 991		1 590 991

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024